

Renvoi au comité d'instruction publique des couplets chantés à Tournon (Lot-et-Garonne) lors de la fête célébrée pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique des couplets chantés à Tournon (Lot-et-Garonne) lors de la fête célébrée pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 316-317;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34766_t1_0316_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

bans tricolores, à leur tête marchait un jeune garçon portant une pique avec cette inscription : Espérance de la patrie.

Les officiers municipaux venoient ensuite en haie.

La musique marchait après, suivie d'un grand nombre de jeunes garçons et de jeunes filles, ayant tous en mains des couronnes vertes et chantant des hymnes patriotiques.

Au milieu d'eux marchait un citoyen en habit militaire portant une pique surmontée d'une couronne avec cette inscription; *La République récompense ses défenseurs*.

24 députés de la Société populaire portoient le faisceau d'armes sur lequel étoient écrits ces mots : *L'union fait notre force*.

Suivoient 3 citoyens qui représentoient la féodalité, la chicane et le fanatisme.

L'un étoit habillé en ci-devant seigneur tenant en mains des titres de noblesse, il étoit entouré de domestiques en crêpe et en habits qui portoient des objets de luxe. Il étoit précédé d'un tombereau où étoient déposés des marques de féodalité.

La chicane étoit représentée par un citoyen vêtu d'une robe de ci-devant procureur portant un sac de papiers, il étoit accompagné d'un plaideur tenant d'une main son chapeau et de l'autre un lièvre.

Le fanatisme étoit représenté par un citoyen en habit de ci-devant moine portant une pique de paulier (?).

Les citoyens suivoient en groupe.

Un détachement de cavalerie fermoit la marche. Le surplus de la troupe étoit distribué en haie des deux côtés du cortège.

La marche s'est faite au son du tambour et de la musique. Les citoyens chantoient des hymnes patriotiques, les jeunes garçons et les jeunes filles entonnoient les couplets.

Le cortège a passé par les rues d'Allemagne, d'Eller, du Pont; là on reçut, au milieu du corps municipal, l'arbre de la liberté, ensuite on suivit la marche par la grand-rue jusques auprès de la Maison commune où il y avoit un autel de la liberté, l'on y a chanté des hymnes, le maire de la commune y a prononcé un discours et il a donné à boire à tous les assistants dans un coupe remplie de vin en signe de fraternité et d'union.

Le nouvel arbre de Liberté fut planté au milieu des cris d'allégresse et des chansons. Ensuite les marques de féodalité, de chicane et de fanatisme furent jetées dans un feu de joie que la municipalité alluma.

La cérémonie s'est terminée par des rondeaux.

Le soir, il y eut bal, la maison commune fut illuminée. Les citoyens se réunirent par Compagnies pour faire des soupers fraternels.

b

[Extraits des délibérations de la municip. de Cormelles, 20 niv. II] (1)

Les citoyens de cette commune, en résultante de l'invitation à eux faite par le corps municipal se sont réunis à lui au pied de l'arbre de la liberté pour y célébrer la fête civique ordonnée par le décret de la Convention nationale, du 4

de ce mois, de réjouissance de la prise de Toulon.

Lecture a été faite des lois transmises dans le jour d'hier par l'administration de district, des discours énergiques célébrant le triomphe, objet de l'allégresse publique ont été prononcés, des hymnes patriotiques ont été aussi chantés. Un grand nombre de titres honteux de l'absurde féodalité ont été amoncelés avec les adresses, pétitions, arrêtés, discours etc. des infâmes fédéralistes et sur le champ on y a mis le feu. Aussitôt les citoyens dont la joie s'augmentoît à mesure que les flammes consumoient les vils monuments du despotisme, ont formé des danses sur l'air chéri de *la Carmagnole* et ont manifesté toute la satisfaction qu'ils ressentoient par des cris mille fois répétés de *Vive la République ! Vive la Montagne*.

Les flammes ayant entièrement détruit les vestiges de notre antique esclavage, les citoyens se sont rendus en la maison commune où un banquet civique étoit préparé. Une gaieté franche, une joie pure et décente y ont présidé, l'on y a porté les santés de *la République* et de nos braves députés *Montagnards* et chacun a manifesté le désir de les voir rester à leur poste jusqu'à ce que les tyrans coalisés soient entièrement vaincus. Des cantiques républicains ont encore été chantés et dans le mouvement d'enthousiasme qu'excitoient dans tous les cœurs, les victoires multipliées remportées par nos courageux frères d'armes, tous les citoyens se sont mutuellement serrés dans les bras l'un de l'autre et ont juré d'être à jamais unis et de soutenir la République jusqu'à la mort.

Alors, ils sont sortis et s'étant rendus au pied de l'arbre de la liberté, de nouvelles danses ont été formées et prolongées bien avant dans la nuit; après quoi chacun s'est retiré faisant retentir l'air des cris multipliés de *Vive à jamais la République* et emportant dans son cœur l'heureux augure de son entier affermissement.

Fait, arrêté et signé le dit jour et an que dessus. Signé : P. Donnet (maire), P. Boisard, Leroy (off. mun.), J. F. Scelles (agent nat.), P. Voisin (présid.), F. Crevel (secrét.), A. Ruault, Marin Gervais, F. Voisin, J. J. Bailleul, F. Lesage, J. Boisard (membres du C. de surveillance), P. Lerat, J. Totain, J. B. Le Vivier, Pierre Carel, Joseph Bidard, François Lesage, G. Bailleul, J. P. Le Roy, J. Voisin, C. Le Roy, J. J. Voisin, Leroy (secrét.-greffier de la municip.).

34

L'agent national près la commune de Tournon écrit à la Convention que cette commune s'étoit empressée de célébrer la victoire remportée par nos armées devant l'infâme Toulon, même avant le décret qui en faisoit un devoir général.

Il donne les détails de cette fête, et envoie des vers faits à cette occasion (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2),

(1) C 291, pl. 932, p. 28.

(1) P.V., XXXI, 25.

(2) Bⁱⁿ, 17 pluv. (suppl¹).

et renvoi des vers au comité d'instruction publique.

[Tournon, 22 niv. II. A la Conv.] (1)

« Le courrier qui a annoncé à la Convention nationale la victoire remportée à Toulon sur les perfides anglais, avait répandu sur la route cette grande nouvelle. Elle parvint bientôt jusqu'à nous, le conseil général était assemblé. Il délibéra avec enthousiasme que des succès aussi brillants seraient célébrés par une fête le décadi 20 nivôse. Ainsi nous avons prévenu le décret de la Convention nationale, arrivé quelques jours après.

Des discours analogues à la fête ont été prononcés, un grand feu de joie a été allumé, le maire, les officiers municipaux, l'agent national en écharpe, et les notables et le juge de paix et ses assesseurs, confondus et mêlés avec les autres citoyens dansaient autour en signe d'égalité et de fraternité.

J'envoie à la Convention nationale des couplets qui ont été chantés. On a beaucoup applaudi ces deux vers :

Sans culotte on verra l'Anglais,
On verra Pitt sans tête.

Un repas fraternel dont la société populaire a fait les frais a terminé cette agréable journée, des toasts ont été portés : à la Convention nationale, à la Montagne, à toutes les armées de la République et particulièrement à celle de Toulon. Vive la République ! »

P. J. MOURGUES CARRÈRE.

P.S. On travaille à rassembler des chemises, des draps, des bas pour nos braves défenseurs de la patrie; il y a déjà 300 chemises, 40 draps, 50 paires de bas que nous allons envoyer, offerts en pur don.

[Couplets chantés à la fête du 20 niv. II, par Noël, sans-culotte]

Air de Joconde

Nous célébrons en ce beau jour
Des Français la victoire;
Les tyrans battus tour à tour,
Augmentent notre gloire.
Nous avons repris ce Toulon,
Livré par des perfides
Qui tendaient à l'or d'Albion
Leurs mains liberticides.

Dites-nous, orgueilleux tyrans,
Les Français sont-ils braves ?
Étaient-ils plus fiers, plus vaillants
Quand ils étaient esclaves ?
Vous comptez sur votre trésor,
Sur vos lâches emplettes;
Résiste-t-on avec de l'or
Au fer des baïonnettes ?

Le Neptune méridional
De l'invincible France
Était par un complot fatal,
Réduit à l'impuissance.
A son secours on est venu,
Comme on accourt à la fête,

(1) F^{ic} III, Lot-et-Garonne, 12.

Et par nos héros il s'est vu,
Dénouer l'aiguillette (1).

Robespierre, Saliceti,
Se montrant à la tête,
Le feu, la mort dans leur parti
N'ont rien qui les arrête.
Les grands traitaient les avocats
Jadis de peu de chose;
Mais bien noblement dans ce cas,
Ils ont gagné leur cause.

Français courez en Albion,
Courez aux Pyrénées,
Des rois de l'Inquisition,
Tranchez les destinées.
Ces mers, ces monts seront franchis
En moins d'une campagne;
Oh ! combien on verra détruits
De châteaux en Espagne !

Dans le vieux temps la Liberté,
Des Anglais fut l'idole;
Un Pitt à son avidité,
Maintenant les immole.
Mais ne doutons point du succès,
Un changement s'apprête,
Sans-culotte on verra l'Anglais,
On verra Pitt sans tête.

Le Français est victorieux
Au sud, à la Moselle;
Au nord, au Rhin il est heureux,
Notre ennemi chancelle.
Amis de si brillants succès,
Présagent à la France
Bientôt une brillante paix,
Le repos, l'abondance.

Par le citoyen GODAILH.

35

La commune de Villiers-sur-Morin, département de Meaux, fait part des fêtes qu'elle a célébrées, tant en l'honneur de la reprise de Toulon, que pour l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier : elle annonce l'envoi fait à l'administration des deniers nationaux, de tous les objets dépendans de sa ci-devant fabrique; et demande que son église lui soit conservée pour la consacrer au culte de la Raison (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoi du dernier objet au comité des domaines.

36

Les administrateurs du district de Vervins écrivent que 24 lots de biens d'émigrés, estimés 60,702 liv., ont été vendus 185,510 livres (4).

Insertion au bulletin (5).

(1) Note du mss. : « Allusion à la superbe prise du fort de l'Aiguillette ».

(2) P.V., XXXI, 25. « Département » pour « district ».

(3) B^{ic}, 17 pluv.

(4) P.V., XXXI, 26.

(5) B^{ic}, 17 pluv. Mention dans J. Paris, n° 402; C. Eg., n° 537; M.U., XXXVI, 301.